

# ENCOURAGEZ LA RELÈVE

avec  
l'égalité  
salariale

Le canton du Jura s'engage  
concrètement pour l'égalité  
entre les femmes et les hommes

**JURA**  **CH**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA  
DÉLÉGUÉE À L'ÉGALITÉ ENTRE  
FEMMES ET HOMMES

# Égalité salariale : feuille de route

D'ici au  
**30 sept. 2024**

Toutes les entreprises jurassiennes employant plus de 50 personnes (hors apprenti-e-s) devront avoir exécuté leur première analyse de l'égalité des salaires.

À partir du  
**1<sup>er</sup> oct. 2025**

Toutes les entreprises employant entre 20 et 49 personnes (hors apprenti-e-s) qui bénéficient de subventions de l'Etat de plus de 20'000 francs devront fournir une attestation de l'analyse vérifiée de l'égalité des salaires. La même règle s'appliquera, en principe, à la même date, à tout soumissionnaire de marchés publics de plus de 100'000 francs.

## Comment faire ?

La Confédération met gratuitement à disposition un instrument appelé **Logib**, permettant d'analyser sa pratique salariale sous l'angle de l'égalité entre femmes et hommes. D'autres modèles peuvent être utilisés mais doivent s'appuyer sur une méthode scientifique et conforme au droit.

### QUELS AVANTAGES ?

- Mixité comme vecteur de performance
- Encouragement de la relève
- Meilleure attractivité
- Valorisation de l'image
- Rémunération équitable
- Participation aux marchés publics et aux demandes de subventions



**EN SAVOIR PLUS**  
[www.jura.ch/egalitesalariale](http://www.jura.ch/egalitesalariale)